



INVITATION

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

13 JANVIER 2018

Winterthour

Casinotheater
Stadthausstrasse 119
8400 Winterthour
Dès 10h45

INFORMATIONS PRATIQUES

QUAND ? OÙ ?

Samedi 13 janvier 2018

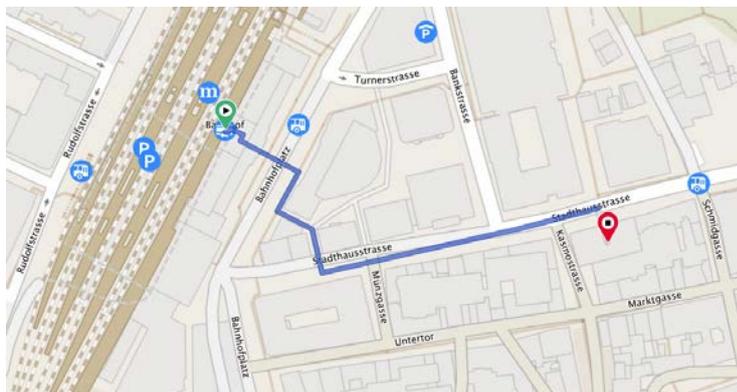
De 10h45 à 15h15 env., suivi d'un apéro

Casinotheater Winterthour

Stadthausstrasse 119, 8400 Winterthour

<https://map.search.ch/Winterthur,Stadthausstr.119>

PLAN



Pour se rendre à Winterthour

Genève Dép. 7h15 (voie 3),
arr. 10h33

Lausanne Dép. 7h44 (voie 1),
arr. 10h33

Zurich Dép. 10h07 (voie 34),
arr. 10h33

Berne Dép. 9h02 (voie 2),
arr. 10h33

Bâle Dép. 9h07 (voie 5),
arr. 10h33

Bellinzona Dép. 8h13 (voie 1),
arr. 10h33

La salle de l'AD est située à env. 4 minutes à pied de la gare de Winterthour.

CONTACT

Regula Tschanz, secrétaire générale des Verts suisses, 079 379 16 53

REPAS / APÉRITIF

Des bons pour le repas de midi pourront être achetés sur place.

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 10h45 **Accueil et informations pratiques**
Présidence de l'AD :
Marionna Schlatter (présidente des Verts du canton de Zurich)
- 10h50 **Message de bienvenue**
Jürg Altwegg (municipal et directeur du département Ecoles & Sports, Winterthour)
- 11h00 **Discours présidentiel**
Regula Rytz (présidente des Verts suisses, conseillère nationale BE)
- 11h15 **Pour davantage d'équité fiscale dans un monde globalisé et numérique**
- Lisa Mazzone (vice-présidente des Verts suisses, conseillère nationale GE)
 - Dominik Gross (responsable politique fiscale et financière internationale chez *Alliance Sud*, historien économique)
 - Daniel Leupi (municipal et directeur du département des finances, Zurich)
- 12h15 **Votations du 4 mars 2018**
Gerhard Andrey (vice-président des Verts suisses)
- 12h30 **Repas de midi**
- 13h30 **Présidence des Jeunes Vert-e-s suisses**
Judith Schmutz (co-présidente des Jeunes Vert-e-s suisses)
- 13h45 **Référendum contre l'acquisition de nouveaux avions de combat**
Balthasar Glättli (chef de groupe, conseiller national ZH)
- 14h00 **Initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) »**
Alberto Mocchi (secrétaire général de la section Vaud de l'Association suisse des infirmiers et infirmières ASI, président des Verts vaudois)
- 14h15 **Renouvellement complet de la présidence (informations)**
Regula Tschanz (secrétaire générale, membre de la commission électorale)

Documents

[Proposition de la Direction](#)

Projet fiscal 17 :
prise de position
(en annexe)

[Principaux arguments verts](#)

[Proposition de la Direction](#)

[Proposition de la Direction](#)

14h25 **Rapport du groupe parlementaire aux Chambres fédérales**
Balthasar Glättli (chef de groupe, conseiller national ZH)

14h45 **Partie statutaire**

- Budget 2018
- PV de l'AD du 28 octobre 2017 à Riehen

15h00 **Divers**

Apéro

Budget 2018
(en annexe)

PV (en annexe)

POUR DAVANTAGE D'ÉQUITÉ FISCALE DANS UN MONDE GLOBALISÉ ET NUMÉRIQUE

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

La justice sociale fait partie de l'ADN de la Suisse. En préambule de la Constitution fédérale, on lit « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres », c'est pourquoi la démocratie moderne se base non seulement sur le principe de la liberté (des forts), mais aussi sur les principes d'égalité et de solidarité. En tant que démocratie moderne, la Suisse n'a d'avenir que si le revenu, la fortune et la charge fiscale sont à nouveau plus équitablement répartis.

La sous-enchère fiscale a des répercussions internationales désastreuses, sources de migration, corruption et conflits. Selon le Fonds monétaire international (FMI), les pays en développement perdent chaque année plus de 200 milliards de dollars en raison de l'évasion fiscale agressive des multinationales. Cet argent pourrait être investi dans la formation, la santé, les infrastructures, les emplois ou la paix sociale. La sous-enchère fiscale agressive pratiquée par la Suisse en faveur des multinationales attire toujours de tels flux financiers illicites. Elle aggrave ainsi les inégalités en Suisse, et dans le monde.

En vue d'accroître l'équité fiscale, l'assemblée des délégué-e-s des Verts arrête les principes suivants :

- 1) **le principe constitutionnel d'une « imposition basée sur la capacité économique » doit servir d'axe au Projet fiscal 17.** Opposés au report de la charge fiscale des revenus du capital sur ceux du travail, les Verts demandent de définir un taux d'imposition minimal pour le bénéfice des entreprises. Car en fin de compte, l'abolition des privilèges accordés aux sociétés à statut fiscal cantonal, internationalement condamnés, ne doit pas diminuer les recettes fiscales fédérales, cantonales ou communales, ce qui reviendrait à démanteler le service public. Les éventuelles pertes fiscales doivent être compensées en relevant l'imposition des revenus du capital (dividendes, gains en capitaux, limitation des placements non taxés).
- 2) **la lutte contre la fraude fiscale et l'optimisation fiscale agressive doit être intensifiée à l'échelle mondiale.** Les Verts suisses poursuivent sans relâche leur engagement en faveur d'une équité fiscale globalisée, de concert avec les Verts européens et mondiaux. Outre l'harmonisation des taux d'imposition sur le bénéfice et davantage de transparence, nous voulons imposer des règles internationales contre le blanchiment d'argent et le transfert transfrontalier des bénéfices des multinationales («profit shifting»).
- 3) **l'équité fiscale doit également devenir réalité à l'ère de l'économie numérique.** Les Verts s'engagent pour que l'on instaure un impôt sur les transactions financières et impose le bénéfice des cyber-multinationales sur la base du travail effectué ou du chiffre d'affaires à l'endroit où la valeur a été créée.

RECOMMANDATIONS DE VOTE

Recommandations :

L'AD du 28 octobre 2017 a déjà fait les recommandations suivantes :

Initiative populaire fédérale « Oui à la suppression des redevances radio et télévision » :	non – rejet de l'initiative (à l'unanimité, 1 abstention)
Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 :	oui – acceptation de l'arrêté (à l'unanimité, 3 abstentions)

NO BILLAG

Objet

L'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » demande l'abolition des redevances de réception allouées aux diffuseurs de programmes de radio et de télévision actuellement titulaires d'une concession, ainsi que l'abandon des autres subventions directes octroyées aux diffuseurs. Cela signifie que radios et télévisions ne pourraient plus non plus obtenir d'argent public provenant d'autres sources – en plus de la SSR, 34 radios privées locales et télévisions régionales avec des mandats de prestations seraient également touchées. L'initiative souhaite un paysage médiatique qui obéirait à une pure logique de marché, y compris pour la radio et la télévision. Seuls les contenus qui pourront être financés par des abonnements, de la publicité, des échanges de données ou des sponsors privés seraient ainsi diffusés.

Arguments-clés verts

1 **NON À LA DESTRUCTION DE NOS RADIOS ET TÉLÉVISIONS ROMANDES !**

L'initiative « No Billag » interdit tout soutien public et fera disparaître la radio et la télévision romandes, ainsi que nos 19 radios et TV régionales. L'information audiovisuelle, aujourd'hui indépendante et plurielle, sera livrée à des intérêts politiques ou commerciaux et à de grands groupes étrangers.

2 **NON À UNE INFORMATION AU RABAIS POUR LES ROMANDS !** Avec le système actuel, les minorités linguistiques bénéficient proportionnellement de plus de moyens. Cette solidarité confédérale serait détruite par l'initiative. Les Romand-e-s, Tessinois-e-s et Romanches seraient défavorisés dans leur accès à l'information.

3 **NON À UNE ATTAQUE CONTRE LA DÉMOCRATIE DIRECTE !** Un marché médiatique audiovisuel livré aux grands groupes privés favoriserait concentration et monopole, au détriment de l'indépendance et de la diversité de l'information. La formation libre de l'opinion serait affaiblie, ce qui saperait les fondements de la démocratie directe.

4 **NON À L'APPAUVRISSMENT DE NOTRE DIVERSITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE !**

Sans redevance, le cinéma suisse et la culture locale perdraient des soutiens importants, tout comme nos associations sportives. La culture et le sport suisses et régionaux n'auraient plus l'assurance d'être retransmis vers leurs publics. Ils perdraient ainsi des sponsors, ce qui menacerait de nombreuses manifestations.

5 **NON À UNE EXPLOSION DES COÛTS POUR LES CONSOMMATEURS-TRICES !** Si

l'on supprime les redevances Billag, les émissions devront être achetées auprès de chaînes payantes. Or il suffit de jeter un œil à la liste des prix pratiqués par les chaînes sportives et de cinéma pour comprendre que cela reviendra beaucoup plus cher que les 365 francs par an de redevance.

6 **NON À LA SUPPRESSION D'EMPLOIS !** L'initiative veut supprimer les médias de service public et ainsi détruire des milliers d'emplois (à la SSR mais également dans l'audiovisuel et les radios & TV privés).

Pour en savoir plus

- texte : [français, italiano, deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national, Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français, italiano, deutsch](#)

RÉGIME FINANCIER 2021

Objet

Le régime financier en vigueur limite la perception de l'impôt fédéral direct (IFD) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à fin 2020. Ces deux impôts permettent à la Confédération d'encaisser plus de 42 milliards de francs de recettes, ce qui représente plus de 60 pourcent de son budget. Sans eux, l'Etat ne serait plus à même de remplir l'ensemble de ses missions actuelles. L'arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 reconduit par conséquent la compétence de la Confédération à prélever l'impôt fédéral direct et TVA jusqu'en 2035.

Au départ, le Conseil fédéral avait l'intention de modifier le régime financier de manière à reconduire sa compétence *sine die*. Suite aux oppositions manifestées lors de la consultation, il ne l'a prolongée que de 15 ans. Au Conseil national, les Verts et le PS ont à nouveau proposé une reconduction illimitée, mais sans convaincre une majorité des députés. L'Assemblée fédérale a finalement accepté l'arrêté à l'unanimité sans abstention.

Principal argument vert

Assurer les recettes fédérales : En 2004, la population a approuvé la précédente reconduction de la perception de l'impôt fédéral direct et de la TVA à trois contre un. Ces deux impôts sont donc largement acceptés au sein de la population. Aujourd'hui comme hier, on ne voit guère comment concevoir un montage financier consensuel sans impôt fédéral direct ni TVA.

Pour en savoir plus

- texte : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)
- votes aux Chambres : [Conseil national](#), [Conseil des Etats](#)
- Curia Vista : [français](#), [italiano](#), [deutsch](#)

RÉFÉRENDUM CONTRE L'ACHAT DE NOUVEAUX AVIONS DE COMBAT

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

Proposition

Les Verts lancent un référendum contre l'acquisition d'avions de combat, en collaboration avec le GSsA et une potentielle plus large alliance et à condition que le projet adopté par les chambres fédérales le permette.

Situation

Le 8 novembre 2017, le Conseil fédéral a pris des décisions de principe relatives au « renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien ». Il est prévu d'acquérir de nouveaux avions de combat ainsi qu'un nouveau système de défense sol-air, pour un coût maximal de 8 milliards de francs. Pour rappel : il y a un peu plus de 3 ans la population a refusé l'achat d'avions de combat Gripen pour un montant de 3 milliards de francs.

Arguments

- **démocratique** : 3 ans seulement après le refus de l'achat de 22 Gripen pour 3 milliards de francs, le Conseil fédéral remet la compresse.
- **financier** : les avions de combat que le Conseil fédéral veut acheter coûteront 8 milliards de francs. Alors que l'on coupe dans la formation, la santé et la coopération au développement, il est irresponsable de doter l'armée de luxueux avions de combat.
- **pacifique** : la Suisse, un pays neutre et entouré de pays amis, doit cesser de dépenser des milliards de francs pour la guerre et se préoccuper davantage des questions de sécurité actuelles et futures.

Agenda (provisoire)

- février 2018 : projet présenté par le DDPS : à savoir un arrêté de planification, une révision de la loi sur l'armée ou un message sur l'armée. Les deux premières variantes sont sujets à référendum, mais non la dernière.
- 2018 : procédure de consultation et examen au sein des commissions.
- le vote final à l'Assemblée fédérale aura probablement lieu lors de la session de printemps ou d'été 2019.
- délai référendaire : mars à juillet ou juillet à septembre 2019
- votation : novembre 2019 ou février / mars 2020

Pour en savoir plus

[Pour en savoir plus sur le projet du Conseil fédéral](#)

[Pour en savoir plus sur la position des Verts](#)

INITIATIVE POPULAIRE « POUR DES SOINS INFIRMIERS FORTS (INITIATIVE SUR LES SOINS INFIRMIERS) »

+++ proposition de la direction à l'intention de l'assemblée des délégué-e-s +++

Proposition

L'assemblée des délégué-e-s des Verts suisses soutient l'initiative populaire fédérale « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) ».

Situation

L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » a été déposée à la Chancellerie fédérale le 7 novembre 2017, dont les 120'000 signatures ont été récoltées en 8 mois seulement. Le comité d'initiative a renoncé au soutien des partis durant la phase de récolte, mais la donne va changer en vue des débats parlementaires, attendus l'année prochaine, la votation étant prévue en 2019 ou 2020. Lancée suite à la non-entrée en matière du Conseil national sur l'initiative parlementaire « [LAMaI. Accorder plus d'autonomie au personnel soignant](#) », l'initiative populaire répond à des préoccupations importantes et justifiées quant à la qualité des soins, qui rejoignent les revendications vertes.

Objet

L'initiative porte sur trois points essentiels :

- garantir que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité et donc assurer la sécurité des patients,
- prendre, pour y parvenir, des mesures efficaces pour lutter contre le manque en personnel qualifié, notamment en définissant quels soins les infirmiers fournissent sous leur propre responsabilité et lesquels sur prescription médicale,
- revaloriser la profession en offrant des conditions de travail attrayantes, dont un salaire équitable (durant la longue formation également), une bonne conciliation travail – famille, davantage de compétences décisionnelles et de meilleures formations continues ou perspectives de carrière.

Comité d'initiative

L'initiative a été lancée par l'Association suisse des infirmiers et infirmières (ASI). Elle est soutenue par un comité très large comprenant les syndicats (SSP, Travail Suisse, USS), de nombreuses ONG actives dans la santé ou la médecine ainsi qu'Alliance f et d'autres organisations pro-égalité.

Christine Häsler (conseillère nationale BE) fait partie du comité d'initiative.

Site : www.pour-des-soins-infirmiers-forts.ch

Texte de l'initiative

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 117c² Soins infirmiers

¹ La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.

² Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.

Art. 197, ch. 12³

12 Disposition transitoire ad art. 117c (Soins infirmiers)

¹ La Confédération édicte, dans les limites de ses compétences, des dispositions d'exécution :

- a. sur la définition des soins infirmiers pris en charge par les assurances sociales :
 - 1. que les infirmiers fournissent sous leur propre responsabilité,*
 - 2. que les infirmiers fournissent sur prescription médicale ;**
- b. sur la rémunération appropriée des soins infirmiers ;*
- c. sur des conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles doivent répondre les personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers ;*
- d. sur les possibilités de développement professionnel des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers.*

² L'Assemblée fédérale adopte les dispositions législatives d'exécution dans les 4 ans qui suivent l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons. Le Conseil fédéral prend des mesures efficaces dans un délai de 18 mois à compter de l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons pour combler le manque d'infirmiers diplômés ; celles-ci ont effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions législatives d'exécution.

¹ SR 101

² Le numéro définitif du présent article sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin; celle-ci coordonnera la numérotation avec les dispositions en vigueur le jour de l'acceptation du présent article par le peuple et les cantons et procédera aux adaptations nécessaires dans l'ensemble du texte de l'initiative.

³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.